

4 Mai 1953

LE PRESIDENT DU COMITE DE CONFISCATION
DES PROFITS ILLICITES DE LA SEINE

à MONSIEUR DUC Charles
49, Rue Nollet, PARIS (17^e)

ex II-537

demande en remise ou en modération
(décret du 14 Juin 1951)
d'enregistrement de la demande
au Comité: 106

Attendu que les éléments essentiels de la
situation envisagée n'ont pas été notifiés;
Que la décision n'est pas suffisamment

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, sta-
tuant le 28 Avril 1953, sur la demande en remise ou en modé-
ration que vous avez présentée en matière de confiscation
des profits illicites en tant que solidaire de M. SZKOLNIKOFF
le Comité de Confiscation a pris la décision suivante :

REMISE de la solidarité concernant M. SZKOLNIKOFF
Exonération des Intérêts moratoires dus à la
date de la présente décision.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Président du Comité;
Signé: PERROT
Copie certifiée conforme;
Le Secrétaire,

Ordonner un supplément d'informations
Vu la décision attaquée;
Vu le rapport du Président du Comité



Luc